Quoi ?	**Comment ?**	**Où ?**
Déclarer une naissance	Dans les 5 jours ouvrés qui suivent l'évènement	Mairie du lieu de naissance
Déclarer un décès	Dans les 24 heures	Mairie du lieu de décès
Se marier	Définir une date et un horaire avec l'officier d'état civil et retirer un dossier dès la décision prise Déposer le dossier complet 1 mois avant le mariage	Mairie du domicile ou mairie du domicile des parents
Conclure un PACS	Retrait et constitution du dossier Prise de rendez-vous au moment du dépôt du dossier pour signatures conjointes devant l'officier d'état civil	Mairie du domicile
Obtenir un acte d'état civil (gratuit)	Faire une demande écrite avec copie de la carte d'identité. Joindre une enveloppe timbrée. Pour une demande d'acte dans une grande mairie, possibilité de demander sur servicepublic.fr Pour les français nés à l'étranger, s'adresser au SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL 44941 NANTES Cedex 9 0 826 08 06 04	Mairie du lieu de l'acte
Certificat de vie commune	Se présenter avec la carte d'identité des 2 personnes et d'un justificatif de domicile aux 2 noms	Mairie du domicile
Obtenir un duplicata de livret de famille	Remplir une demande de duplicata	Mairie du domicile ou mairie du mariage
Faire ajouter une mention de divorce sur livret de famille	Faire la demande en se munissant du livret de famille et du jugement de divorce	Mairie du domicile ou mairie du mariage
Sortie de territoire	Remplir un dossier Se munir de la carte d'identité du mineur et du parent ayant l'autorité parentale et du livret de famille Présence du parent ayant l'autorité parentale Pour l'autorité parentale : Divorce-séparation : jugement avec mention de l'autorité parentale	Mairie du domicile
Inscription sur la liste électorale	Pièce d'identité Justificatif de domicile de moins de 3 mois Carte d'électeur L'inscription sur les listes électorales doit se faire jusqu'au 6ème vendredi qui précède le scrutin	Mairie du domicile
Extrait de casier judiciaire (gratuit)	Par courrier Casier Judiciaire National 107, Rue du Landreau 44079 NANTES CEDEX 01 Par Internet www.cjn.justice.gouv.fr	
Recensement citoyen (anciennement recensement militaire)	Carte Nationale d'Identité Livret de famille Justificatif de domicile. Numéro de portable et adresse mail Dans les 3 mois qui suivent l'anniversaire des 16 ans	Mairie du domicile
Obtenir une concession au cimetière (ou renouveler une concession)	Concession de 15 ou 30 ans Demande à faire au moment du décès ou par anticipation Tarifs : consulter la mairie	Mairie du lieu d'inhumation
Procéder à une inhumation	Prendre contact avec la mairie dès que possible	Mairie dont dépend le cimetière, ou pompes funèbres

Obtenir une attestation d'accueil	Remplir une demande Carte d'identité de l'hébergeant Justificatif de domicile de l'hébergeant Timbre électronique à 30 €	Mairie du domicile de l'hébergeant
Faire légaliser une signature	Signer devant le Maire (ou son représentant) Se munir de sa carte d'identité	Mairie du domicile
Obtenir une médaille du travail	Remplir une demande fournie par l'employeur ou la mairie du domicile (2 promotions par an)	Mairie du domicile
Carte d'identité ***Passeport***	Faire une pré-demande sur le site internet : wwww.ants.gouv.fr Prendre rendez-vous avec la mairie d'Alençon pour finaliser la demande : 02.33.32.40.00	
Carte grise ***Permis de conduire***	Faire une demande sur le site internet : wwww.ants.gouv.fr	